



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Structuration d'une exploitation agricole sur la commune de Sinnamary

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

DERAIN

Prénom(s)

Matthieu

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une exploitation agricole d'une superficie de 50 hectares sur la commune de Sinnamary, au lieu-dit La pointe Combi. L'exploitation sera développée sur une surface d'environ 45 hectares à défricher, les surfaces restantes seront conservées en espaces naturels afin de préserver les zones écologiques du site. Le projet repose sur la mise en place d'un système de production diversifiée associant des cultures pérennes et un élevage extensif de petits ruminants. Les principales productions prévues sont le wassai, le comou et le cocotier, espèces adaptées aux conditions pédoclimatiques du territoire. Une surface d'environ 6 hectares sera aménagée en paturage destinée à l'élevage de petits ruminants. L'exploitation s'inscrit dans une démarche de diversification des productions agricoles et de valorisation durable des ressources du territoire, en privilégiant des pratiques respectueuses des sols et de l'environnement.

4.2 Objectifs du projet

Le projet poursuit plusieurs objectifs tels que développer une exploitation agricole diversifiée et adaptée aux conditions naturelles de la zone ; valoriser des espèces fruitières locales et tropicales présentant un intérêt économique ; diversifier les sources de revenus de l'exploitation grâce à l'association des productions végétales et de l'élevage ; contribuer au développement de la production agricole locale et à l'amélioration de l'autonomie alimentaire du territoire ; mettre en œuvre des pratiques agricoles favorisant la préservation des sols, la limitation des intrants et la gestion durable des ressources naturelles ; assurer la pérennité économique de l'exploitation tout en conciliant production agricole et respect de l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux comprendra le défrichement d'environ 45 hectares, limite aux surfaces nécessaires à l'implantation des cultures et des pâturages. Les travaux consisteront notamment au défrichement et la préparation des terrains. Les travaux seront réalisés à l'aide d'une pelle mécanique à chenille. Ils procéderont à l'abattage, dessouchage puis de la mise en andains des arbres. Les troncs seront récupérés pour alimenter la filière Biomasse. Les souches et résidus, seront brûlés lors de la saison sèche. Puis l'exploitant procédera à la réalisation de pistes d'exploitation ; l'aménagement des parcelles agricoles ; la plantation progressive des différents palmiers (wassais, comous, cocotiers). L'exploitant s'attachera par la suite à la création des pâturages destinés aux petits ruminants ; la construction des infrastructures agricoles nécessaires au fonctionnement de l'exploitation (clotures, local technique, stockage, point d'eau, équipements d'élevage).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'activité sera principalement consacrée à la production de fruits tropicaux issus des plantations de wassai, de comou et de cocotiers, ainsi qu'à l'élevage extensif de petits ruminants sur une surface de 6 hectares. L'exploitation privilégiera des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment par la limitation des intrants chimiques, la valorisation des matières organiques, le maintien d'une couverture végétale sous les palmiers et une gestion raisonnée des ressources en eau.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle Surface a deboiser	(50, hectares) (45, hectares)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Sinnamary est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'exploitation est raccordée au réseau public d'eau potable, lequel assurera l'alimentation en eau des petits ruminants
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pas de drainage particulier, ni de modification des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les déblais issus des travaux de préparation et de création des pistes seront réutilisés sur site en remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'entraîner des perturbations locales de la biodiversité (faune, flore et habitats), principalement en phase travaux, liées au défrichement et à la création des aménagements agricoles. Ces impacts resteront toutefois limités et partiellement compensés par le maintien d'espaces naturels et la gestion extensive du site. Le couvert végétal sous les plantations sera maintenu par entretiens, tout en permettant
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet entraîne la consommation d'environ 45 hectares d'espaces naturels et forestiers, partiellement compensée par le maintien de 5 hectares en espaces naturels
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase de travaux, des déplacements seront generes lies aux operations de deboisement, de preparation des sols, de creation des pistes et a l'acheminement des engins, materiaux et personnels necessaires a l'amenagement du site. Ces déplacements seront temporaires, concentres sur la duree du chantier et limites a l'emprise du projet. Les engins seront gardiannes le sol, les travaux seront realises en periodes
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase de travaux, le projet sera source de nuisances sonores liees a l'utilisation d'engins de defrichement, de terrassement, de transport. Ces emissions sonores seront temporaires, limitees a la duree du chantier et
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Dans la phase d'exploitation, les dejections animales seront localisees, diffuses et negligieables
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet est susceptible de generer des vibrations ponctuelles en phase de travaux, liees a l'utilisation d'engins de defrichement, de terrassement et a la circulation de vehicules lourds sur le site. Ces vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet est susceptible de generer des emissions lumineuses ponctuelles en phase de travaux, liees a l'utilisation d'engins et d'eclairages de chantier. Ces emissions seront temporaires et limitees a la duree du
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet est susceptible d'engendrer des rejets dans l'air principalement en phase de travaux, lies aux operations de defrichement, a l'utilisation d'engins de chantier et a la circulation de vehicules. Ces emissions se traduiront essentiellement par des poussieres diffuses et des gaz d'echappement, de nature temporaire et limitee a l'emprise du chantier. En phase d'exploitation, les rejets atmospheriques seront faibles et diffus, lies a l'utilisation
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet genere uniquement des effluents organiques lies a l'elevage extensif de petits ruminants.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet genere principalement des dechets non dangereux lies a l'activite agricole, notamment des dechets verts issus du defrichement et de l'entretien des cultures, ainsi que des dechets organiques lies a l'elevage extensif de petits ruminants. Ces dechets seront en grande partie valorises sur site (compostage, paillage ou retour au sol), conformément aux pratiques de l'agriculture biologique. Le projet peut également generer
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet entrainera une modification du paysage local liee au defrichement et a la mise en culture d'une partie du site. Cette evolution s'inscrit toutefois dans un contexte agricole et reste partiellement atténuee par le maintien d'espaces naturels sur l'emprise du projet. Concernant le patrimoine archeologique, le projet est susceptible de concerner des terrains potentiellement sensibles lors des phases de defrichement et de
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet entraine une modification de l'usage des sols sur une superficie d'environ 45 hectares, correspondant a la transformation d'espaces naturels en espaces agricoles dedies a des cultures perennes et a l'elevage extensif. Cette evolution constitue une evolution de l'occupation du sol, sans changement de vocation urbanistique. Il s'inscrit dans une logique de

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a fait l'objet d'une instruction par le service urbanisme de la ville qui a délivré un permis de construire pour un bâtiment agricole. A ce stade, aucune évaluation environnementale n'a été réalisée. Les incidences du projet sur l'environnement sont analysées dans le cadre du présent dossier, notamment pour le défrichement, l'occupation des sols, la biodiversité, les nuisances potentielles et la gestion de l'eau. Le projet ne prévoit aucun prélèvement dans les cours d'eau ou la crique située à proximité, l'alimentation en eau étant assurée par le réseau d'eau potable. Toutefois, le projet est susceptible de relever de procédures réglementaires complémentaires, notamment au titre de la législation relative au défrichement ou de la protection des espèces et habitats naturels.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été conçu de manière à limiter autant que possible ses incidences sur l'environnement et la santé humaine. Dès la phase de conception, plusieurs mesures d'évitement ont été intégrées. Le projet prévoit ainsi la conservation d'environ 5 hectares d'espaces naturels renforcés par des espaces naturels périphériques, la faible artificialisation de la parcelle, le choix des cultures (palmiers) afin de maintenir les continuités écologiques. Pour optimiser le maintien de la continuité écologique, les cultures pérennes et les pâturages seront implantés en privilégiant les secteurs les moins sensibles de la parcelle. Aucun prélèvement n'est réalisé dans le milieu naturel, l'alimentation en eau sera assurée par le réseau public d'eau potable. Par ailleurs, le projet est conduit selon les principes de l'Agriculture Biologique, excluant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques de synthèse. Des mesures de réduction sont également mises en œuvre afin de limiter les incidences potentielles du projet. Le défrichement est réalisé de manière progressive (15 ha tous les 2 ans) afin de réduire les perturbations sur les milieux naturels et de limiter les phénomènes d'érosion. L'organisation du chantier permet de limiter la mise à nu simultanée des sols et d'adapter les interventions aux conditions climatiques. Les déblais issus des travaux seront réutilisés sur site afin de limiter les transports de matériaux. Des mesures de prévention des pollutions accidentelles sont prévues, notamment concernant le stockage des hydrocarbures et l'entretien des engins sur des zones adaptées. Les nuisances temporaires liées aux travaux (bruit, poussières, émissions atmosphériques) sont limitées par l'organisation du chantier et l'utilisation d'engins entretenus. En phase d'exploitation, la gestion des cultures et des pâturages repose sur des pratiques

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la création d'une exploitation agricole d'environ 50 hectares associant cultures pérennes et élevage extensif. Il ne comporte pas d'activité industrielle, ne prévoit aucun prélèvement dans le milieu aquatique et s'appuie sur le réseau public d'eau potable. Les impacts potentiels concernent principalement la phase de travaux, liée au défrichement et à l'aménagement des parcelles, ainsi qu'à la modification de l'occupation des sols. Ces effets restent localisés et sont limités par les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre (maintien d'espaces naturels, gestion extensive des cultures, agriculture biologique). En conséquence, le projet apparaît comme pouvant être dispensé d'évaluation environnementale, sous réserve de l'appréciation de l'autorité compétente.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DRAIN

Prénom **Matthieu**

Qualité du signataire Chef d'exploitation

À Cayenne

Fait le 06-07-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)